

# VAL-DE-RUZ Engollon et d'autres villages financeront-ils le comité antifusion?

## Entre information et propagande

ALEXANDRE BARDET

Jusqu'où va l'égalité de traitement financier entre une commune qui s'engage dans un processus de fusion et les milieux qui s'y opposent? Quelle est la limite entre information et propagande? Ces questions sont soulevées par une décision du Conseil général d'Engollon, préavisée négativement par l'État, qui pourrait refaire surface.

En date du 20 juin, parallèlement à l'adhésion au processus de fusion intercommunale du Val-de-Ruz, le Conseil général d'Engollon décidait, par deux voix sans opposition et cinq abstentions, d'accorder 1240 francs aux opposants pour faire campagne. Soit un montant équivalent à celui que la commune avait déjà versé au comité de fusion pour ses études et sa communication. Cette proposition émanait du seul élu ayant voté «non» à la fusion, dans un souci d'équité.

### Décision annulée, mais...

Seulement voilà, le Service cantonal des communes a informé le Conseil communal la semaine dernière qu'il considérait que cette décision du législatif devait être annulée pour divers vices de forme (absence d'unité de matière entre l'amendement et la convention de fusion et dépôt trop tardif pour une proposition d'arrêté).

Chef de ce service, le juriste Pierre Leu a cependant informé le Conseil communal d'Engollon qu'il pourrait légalement soumettre à nouveau cet objet en tant que tel au Conseil général. Il l'a toutefois averti des limites qu'impliquerait l'exercice (voir encadré).

«Par respect de la démocratie, nous ferons revoter les conseillers généraux lors d'une prochaine séance», annonce la présidente de commune d'Engollon, Anne-Christine Pellissier.

Mais attention, si cette dépense était considérée comme un soutien à de la propagande, elle pourrait être attaquée en justice. Selon la jurisprudence,



Les arbres d'une petite commune comme Engollon n'arrivent pas à cacher une forêt complexe de règles politiques et juridiques. RICHARD LEUENBERGER

rappelée récemment aux communes par une note du Bureau neuchâtelois des agglomérations et des régions, le Tribunal fédéral n'admet pas qu'une autorité soutienne la propagande d'un comité de soutien ou d'opposition avant une votation populaire (celle sur la fusion au Val-de-Ruz est fixée au 27 novembre).

### Un simple don

Un soutien officiel apparaît d'autant plus hasardeux à Anne-Christine Pellissier que le comité anti-fusion constitué entre-temps au Val-de-Ruz n'a pas présenté de budget et ne fait apparemment pas l'objet d'une surveillance légale.

Mais pour maintenir «le dialogue et une certaine ouverture», le Conseil communal d'Engollon va faire lui-même un don de 100 francs – somme symbolique équivalente au nombre d'habi-

tants – au comité anti-fusion. Celui-ci a demandé à chacune des 15 communes de lui octroyer une subvention d'un franc par habitant, soit un total

théorique de 15 000 francs. Requêtes qui semblent recueillir des réponses variées. «Parallèlement», conclut Anne-Christine Pellissier, «nous

continuons notre travail pour que la population puisse se prononcer en toute connaissance de cause, même si la fusion nous paraît inévitable.»

## Entre l'iconoclasme et les voies démocratiques

«La situation d'Engollon est assez particulière», commente le chef du Service cantonal des communes, Pierre Leu. «Il paraît assez iconoclaste qu'une commune qui décide de s'engager dans un projet de fusion aide en même temps financièrement ses détracteurs, par l'octroi d'un crédit ou d'un don. De toute manière, si la commune a le droit et le devoir d'informer sur le projet de fusion, elle ne saurait manipuler la libre formation de l'opinion des électeurs en faisant de la propagande.»

Ainsi, il paraît totalement légal que les 15 communes du Val-de-Ruz soutenant le projet de fusion présenté par leur comité intercommunal aient donné à ce dernier les moyens financiers de réaliser des études

et d'informer la population sur ses résultats. Conclusions en l'occurrence favorables à la création d'une commune unique.

De façon générale, selon la jurisprudence fédérale, ce mode de communication ne doit donc «pas confiner à de la propagande». Conseillère communale à Montmolin, Chantal Merz précise à ce sujet que les tracts «La Fusion, j'y crois» distribués au Val-de-Ruz ont été entièrement payés par des privés, et non par le comité de fusion intercommunal.

Reste que si les conseils communaux décidaient de publier un bulletin public du genre «Vot'Info» avant le scrutin de fin novembre, celui-ci devrait nécessairement englober la position des opposants.

Ce sont là les seules obligations. Dans l'hypothèse – même si ce n'est «pas d'usage», répète Pierre Leu – où le législatif d'Engollon décidait d'octroyer malgré tout un montant au comité opposé à la fusion, il serait difficile de combattre légalement cette décision autrement que par le lancement d'un référendum communal, comme pour toute demande de crédit.

Un délai de 40 jours serait alors à disposition d'opposants à ce financement pour faire signer 10% des électeurs. Mais, pendant ce délai, la décision du Conseil général ne pourrait pas être exécutée. Elle deviendrait donc difficilement applicable vu les différentes échéances fixées dans ce processus de fusion. **AXB**



HUMEUR

ALEXANDRE BARDET  
abardet@lexpress.ch

### Un risque de dérapage

La question du soutien financier de communes du Val-de-Ruz au comité antifusion semble complexe. Mais deux choses nous paraissent claires. Primo, pour la validation démocratique de la fusion, le débat contradictoire est important. Deuxio, une commune ne peut pas financer «la propagande» d'un comité de soutien ou d'un comité d'opposition.

Or certains élus vaudruziens constatent que, dans sa campagne «assez musclée», le comité antifusion traite le comité de «Fusion 2013» de «menteur». En cause: un tract et une affiche où les nouvelles armoiries pendent au bout du nez allongé de Pinocchio.

Plutôt que de fournir des verges pour se faire fouetter, les autorités communes devraient donc surtout veiller à ce que la campagne ne dérape pas comme ce fut le cas ce printemps à Bevaix, dans le cadre du projet BBC.

### TRAVERS

#### Fête des moissons au Mont-de-Travers

Ce week-end, la Fête des moissons battra son plein au Mont-de-Travers. Les festivités débuteront vendredi avec une soirée plus particulièrement destinée aux jeunes. Des démonstrations de hip-hop précéderont le groupe MPM Sonolight.

Samedi, les visiteurs pourront découvrir une exposition intitulée «Tracteurs d'antan». Dans l'après-midi, après les grillades, le public est invité à participer à un rallye pédestre, rythmé par des questions accessibles à tous. Les visiteurs se verront également proposer des démonstrations de lutte suisse. La traditionnelle fondue sera servie le soir, avant la disco animée par DJ Camili. **COMM**

### VAL-DE-TRAVERS La locomotive du VVT connaît des avaries.

## Le vapeur ne circulera plus

Le Vapeur du Val-de-Travers (VVT) aura connu une bien courte saison, puisqu'il n'est sorti qu'à une seule reprise en août et qu'il ne circulera plus cette année.

En effet, samedi, après une inspection de routine effectuée avant chaque circulation, une fissure anormale a été découverte sur une coquille de bielle de la locomotive Kraus-Maffei. Cette pièce, qui assure le maintien d'une bielle d'accouplement sur une des roues, est essentielle pour la bonne marche de cette machine.

La réparation n'est malheureusement pas envisageable sans une remise à neuf de plusieurs

autres pièces, des réglages fins et une batterie de tests. L'association a donc dû prendre la décision de retirer provisoirement cette machine du service.

En outre, la locomotive Tigerli, qui devait servir de machine de réserve, est actuellement immobilisée. Une société avait été mandatée pour effectuer des travaux spéciaux sur la chaudière, mais les premières épreuves hydrauliques ont révélé des malfaçons grossières.

Se trouvant dans l'impossibilité de mettre en service une autre machine rapidement, le comité du VVT n'a eu d'autre solution que d'annuler toutes ses circulations prévues en 2011.

En revanche, les amateurs d'anciennes machines pourront embarquer ce week-end dans le RVT-Historique, qui circulera normalement et assurera le remplacement des trains du VVT au moyen d'une composition électrique.

Les trains fondue seront également garantis par cette même association.

Par ailleurs, le dépôt du VVT restera accessible aux visiteurs tous les samedis. **FNO**

### INFO+

**Horaires et circulations:**  
Les horaires pour les visites du hangar ou les circulations du RVT-Historique sur [www.vvt.ch](http://www.vvt.ch) et [www.rvt-historique.ch](http://www.rvt-historique.ch)

PUBLICITÉ

## RENAULT VOUS FAIT BÉNÉFICIAIRE DU TAUX DE CHANGE AVANTAGEUX!



Le prix du modèle illustré peut différer du prix du modèle mentionné. Infos détaillées sur l'offre au numéro gratuit 0800 80 80 77 ou sur [www.renault.ch](http://www.renault.ch)

p. ex. Clio dès  
**Fr. 12 200.-**

